

Gouv'Actu

Lundi 23 mars 2020

1 - Visite du Président de la République au centre Kellermann dans le cadre de la lutte contre le COVID-19

2 - Déclaration du Premier ministre sur l'épidémie de Covid-19

3 - Point de situation sur l'épidémie de Covid-19 par Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

4 - Situation des Français bloqués à l'étranger

1 - Visite du Président de la République au centre Kellermann dans le cadre de la lutte contre le COVID-19

Le Président de la République s'est rendu ce lundi 23 mars, dans un hôtel du 13^e arrondissement de Paris réquisitionné par l'Etat pour accueillir des sans-abris (familles et personnes isolées), non malades, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

En présence du ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie et du Préfet Michel Cadot, le Président de la République **s'est entretenu avec des travailleurs sociaux. Il a salué leur engagement, celui des bénévoles et de toutes les associations** et appelé à ce que ces missions de solidarité se poursuivent et s'intensifient, dans le respect des consignes sanitaires.

Lors de ses deux interventions télévisées le Président de la République a appelé à la **mobilisation sociale et à la solidarité nationale envers les plus fragiles.**

« Pour les plus précaires, les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons leur soient assurés ».

Dès sa première allocution le Président a annoncé les premières mesures d'urgence: repousser la fin de la trêve hivernale, suspendre toutes les expulsions locatives, maintenir ouvertes les places hivernales d'hébergement.

Le Gouvernement a également demandé aux préfets de mobiliser tous les sites disponibles pour accueillir les sans-abris, dans des conditions sanitaires évitant les contaminations (respect des mesures barrières, respect des distances minimales, séparation physiques).

Ainsi, 3 000 places exceptionnelles - dont 90% des chambres d'hôtel - ont d'ores et déjà été ouvertes depuis le 16 mars dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (chiffre appelé à augmenter au fur et à mesure des réquisitions).

Ces places viennent compléter :

- **300 places en centres d'hébergement spécialisés pour les malades non graves** (sans abris présentant un symptôme grippal mais ne nécessitant pas d'hospitalisation) d'ores et déjà ouvertes, 500 d'ici la fin de la semaine (centres médicalisés pour SDF malades non graves)

Ainsi que :

- **plus de 143 000 places** financées toute l'année qui constituent le parc pérenne
- **14 000 places hivernales** ouvertes depuis le 1er novembre et prolongées jusqu'au 31 mai.

Ainsi, au total, **près de 160 000 places d'hébergement d'urgence sont désormais ouvertes pour accueillir et protéger les plus vulnérables.**

2 - Déclaration du Premier ministre sur l'épidémie de Covid-19

Le Premier Ministre s'est exprimé le 23 mars à 20h en direct sur TF1. Il a annoncé un renforcement des mesures de confinement pour lutter contre la diffusion du Covid 19 et protéger nos concitoyens.

- **Résister dans la durée**

- **Le Premier Ministre a rendu hommage à nos concitoyens qui vivent depuis une semaine des mesures de confinement et qui dans leur grande majorité en respectent les contraintes.** Il a rappelé l'importance de la responsabilité de chacun et à la solidarité de tous : ne pas sortir, c'est protéger les plus fragiles.

- Pour vaincre le virus, ces mesures ont vocation à s'appliquer dans la durée, pour observer les premiers fruits des mesures de confinement prises. **Le confinement durera probablement plusieurs semaines.**

- **Un renforcement du régime de confinement**

Les Français, dans leur grande majorité, respectent les règles, mais beaucoup de comportements imprudents demeurent. Au 23 mars au soir, 2 millions de Français ont été contrôlés et 111 000 ont été verbalisés pour violation des règles régissant les autorisations de déplacement dans le cadre de la lutte contre le Covid 19. Les sanctions à l'égard des contrevenants ont été durcies par la loi adoptée dimanche par le Parlement, avec une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros en cas de récidive dans les 15 jours. 3 violations dans un délai de 30 jours constitueront un délit que le juge pourra punir de peines allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 3750 euros d'amende et accompagner d'une suspension de permis de conduire.

- **Le Conseil d'Etat a demandé que les règles de confinement soient précisées et renforcées.**

- Aussi :

- Ne sera autorisé qu'une sortie unique par jour, individuelle, pour une durée d'une heure maximum et à moins d'un kilomètre du domicile. **Les autorisations dérogatoires de déplacement devront donc être datées et indiquer l'heure du déplacement.**
- **Concernant les déplacements pour motif de santé, « On peut évidemment aller aux urgences » a précisé le Premier ministre. « Il est bien évident aussi qu'on peut aller dans un centre de dialyse même si ça n'a pas de rapport avec le**

coronavirus. » Dès lors que l'on a besoin de soins urgents ou de traitements rentrant dans le cadre d'une affection de longue durée, on pourra se déplacer, avec un justificatif.

- **Les marchés ouverts seront fermés, mais il sera permis au préfet à la demande ou sur avis des maires de déroger à cette interdiction.** Il est en effet important de pouvoir s'adapter aux besoins de certains territoires. Mais il faudra que l'organisation du marché soit adaptée en ce sens (contrôle des accès, espacement des étals, gestion des files d'attente).
- **Enfin, le décret permettra, si cela s'avère nécessaire, de prendre des mesures encore plus strictes dans certains régions.** Les préfets ont reçu instruction de se rapprocher des maires qui jugent pour des raisons sanitaires nécessaire d'imposer un couvre-feu. « Nous ne voulons pas le faire à l'échelle de tout le pays, mais nous n'hésiterons pas à le faire là où c'est nécessaire ». Ces mesures ont vocation à ne s'appliquer qu'à une partie du territoire et non pas sa totalité.
- **Le décret sera publié dès le 24 mars**

Les transports en commun doivent rester ouverts pour ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les soignants et les français qui ont besoin de suivre un traitement médical critique, par exemple suivre une dialyse. Leur utilisation pour des motifs non indispensables sera sanctionnée.

3 - Point de situation sur l'épidémie de Covid-19 par Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

A ce jour, le bilan est le suivant :

- 19 856 patients positifs au coronavirus (+ 3167)
- 8675 personnes hospitalisées (+ 1435)
- 2082 personnes en réanimation (+335)
- 860 personnes décédées (+ 186)

Principaux messages :

- **Hommage aux soignants et au « travail immense de ces invisibles de la solidarité »**

o **Le Ministre des Solidarités et de la Santé a rendu hommage aux soignants qui font face en première ligne au coronavirus. Ils s'exposent à la maladie pour soigner les Français. Certains sont déjà décédés. La Nation ne les oubliera jamais. Pour tous les soignants qui tombent malades : le coronavirus sera systématiquement reconnu comme maladie professionnelle.**

- **Masques : doctrine d'emploi et livraisons à venir**

o **Les masques sont destinés en priorité à ceux qui nous soignent, dans un contexte de forte tension sur les stocks.**

o Tout est mis en œuvre pour augmenter la production de masques en France.

o 250 millions de masques ont été commandés : d'autres commandes, de plusieurs centaines de millions de masques elles aussi, sont en cours de finalisation ;

En raison de la situation internationale de tension sur le marché des masques, nous devons rester vigilants tant que les commandes ne sont pas livrées sur le territoire national ; en outre, la consommation dans les zones les plus en tension est devenue très importante.

o Les livraisons de masques dans les hôpitaux et EHPAD en France sont en cours (20 millions seront livrés cette semaine), en ciblant prioritairement les zones de circulation active du virus. Les masques sont en priorité destinés aux soignants ;

- **Tests**

o La France réalise plus de 5000 tests quotidiens, se situant dans la moyenne haute de l'UE

o Des échanges ont lieu avec l'Allemagne (qui en réalise un peu plus du double) pour accroître notre capacité journalière de tests.

o Des travaux de chercheurs sont en cours pour deux sortes de test :

- un test plus rapide et plus simple ;

- un test de sérologie permettant de savoir si des anticorps ont pu être développés ;

Les résultats de ces recherches devraient être connus dans les prochaines semaines et être utiles lorsque la phase de déconfinement sera envisagée.

- **Coopération Public-Privé**

o Tous les établissements de santé, publics comme privés, sont pleinement mobilisés.

Les rumeurs alléguant que les cliniques ne participeraient pas à l'effort national sont fausses.

- **Traitement hydroxy-chloroquine**

o A ce stade, le Haut-Conseil de Santé Publique recommande de ne pas utiliser ce traitement en l'absence de recommandation à l'exception de formes graves hospitalières, sur décision collégiale des médecins, et sous surveillance stricte.

o Le Haut Conseil exclut toute prescription dans la population générale et pour des formes non sévères en l'absence de toutes données probantes à ce stade.

o Le Ministre de la Santé et des Solidarités prendra prochainement un arrêté pour encadrer l'utilisation du médicament (qui sera accessible aux équipes hospitalières qui le souhaitent pour l'utiliser selon ces orientations précises). Il ne s'agit pas d'une autorisation de mise sur

le marché ; il ne s'agit pas d'une utilisation libre.

D'importantes études cliniques (plusieurs milliers de malades en Europe, 800 malades en France) sont en cours pour identifier le ou les traitements les plus efficaces. Il serait irresponsable d'autoriser un traitement qui risquerait de mettre en danger les malades.

- **Nouvelles solidarités**

o Face à l'isolement que pourrait créer le confinement, nous devons inventer de nouvelles solidarités, notamment vis-à-vis des personnes fragiles et des personnes âgées.

§ La plateforme jeveuxaider.gouv.fr permet à la réserve civique d'être directement opérationnelle en mettant en relation les bénévoles et les besoins.

§ Les plans d'alerte et d'urgence sont activés par les préfets pour permettre que les personnes inscrites sur les registres nominatifs des personnes âgées et handicapées isolées à domicile soient appelées.

o Jérôme Guedj, ancien parlementaire et président de conseil départemental et spécialiste des enjeux du grand âge et de l'autonomie, est chargé d'une mission sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées confinées en période épidémique.

4 - Situation des Français bloqués à l'étranger

Situation générale

130 000 touristes Français étaient bloqués à l'étranger au départ. Depuis vendredi, 60 000 retours ont pu se faire.

De très nombreux pays très touristiques ont fermé leurs frontières ou suspendu leurs vols à destination de l'Europe, pour tenter de stopper la progression de l'épidémie.

Messages principaux :

- **Le Quai d'Orsay et le Secrétariat d'Etat aux Transports travaillent avec les compagnies aériennes pour recenser les besoins, établir des plans de vols tout en demandant aux compagnies de proposer des tarifs modérés. Air France et sa filiale Transavia ont ainsi permis le retour du Maroc de plus de 20 000 touristes français.**

(Plus de 140 vols ont ainsi permis le retour de plus de 20.000 Français du Maroc.

Plus de 10.000 ressortissants français ont aussi pu rentrer de Tunisie et d'Algérie.

Plus de 400 d'entre eux devraient rentrer mardi des Philippines, où la situation s'avère compliquée car les touristes sont éparpillés sur différentes îles.).

- **Un site internet www.sosuntoit.fr a été mis en place afin d'aider les Français en difficulté dans le monde à se faire loger. Plus de 5 000 de nos compatriotes résidant à l'étranger ont ainsi déjà pu proposer un hébergement à autant de touristes bloqués.**
- **Tous les agents du Quai d'Orsay sont pleinement mobilisés pour recenser les Français présents à l'étranger et relayer les informations nécessaires.**